

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2016/26**

**Objet : Création de la régie « Aire de Carénage » de Serre-Ponçon**

L'an deux mille seize, le 29 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Crots, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 29 juin 2016

Date de convocation :  
13/06/2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 0

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ;  
M. Marc VIOSSAT, Vice Président ;  
Mme Catherine SAUMONT, Vice Présidente,  
M. Jean Pierre GANDOIS, Vice Président,  
M. Marc AUDIER, conseiller syndical suppléant de Mme Chantal EYMEUD  
Mme Valérie GRECARD, Conseillère Syndicale  
M. Robert FRAYSSINE, Conseiller Syndical  
Mme Carole CHAUVET, Membre du Bureau  
Mme Jessica GUIARD, Conseillère syndicale suppléante de M. Christian DURAND  
M. Jean CONREAUX, Conseiller syndical  
Mme Pascale BOYER, Conseillère Syndicale

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEUD par M. Marc AUDIER  
M. Christian DURAND par Mme Jessica GUIARD  
M. Arnaud MURGIA donne pouvoir à M. Marc VIOSSAT  
M. Daniel GALLAND donne pouvoir à M. Marc VIOSSAT

Etaient invités :

Mme Agnes PIGNATEL, Maire du Lauzet Ubaye ; M. GAMBAUDO, Maire de Pontis ;  
M. Guy KLETTY, Maire de Saint Vincent les Forts, M. Jean Michel TRON et M. Olivier  
MARTIN, Conseillers municipaux de La Bréole, Mme Laurence CRISCUOLO,  
technicienne CCE, Mme Brigitte FOURETS, Comité de Promotion de Serre-Ponçon,  
Mme Claire PRVULOVIC, CCSSP ; M. Christian GLEVAR CDV 05 ; M. Bernard ADAM,  
CSLG, M. Alain ZURBACH, EDF

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. vient d'aménager la première aire de carénage du lac de Serre-Ponçon sur la Baie St Michel. Cet équipement, améliorant très sensiblement le niveau de service proposé aux plaisanciers, permet aux usagers de nettoyer leur bateau dans le strict respect de l'environnement. L'aire de carénage de la Baie Saint-Michel dispose ainsi d'un point propre gratuit (récupération des déchets issus de la plaisance), d'une zone dédiée au carénage (bornes électriques en 220V et 380V, eau basse-pression), ainsi que de deux pistes de lavage haute-pression (eau froide + savon) ouverte en libre-service. Des cartes prépayées et rechargeables auprès du S.M.A.D.E.S.E.P. permettront un suivi comptable plus précis que le système habituel de jetons ou pièces de monnaie.

Afin d'engager progressivement le fonctionnement de ce site, le Président propose donc de créer une régie pour la vente de ces cartes, qui pourront également être proposées sur place auprès de sous-régisseurs du S.M.A.D.E.S.E.P. La BNPA a d'ores et déjà accepté ce principe qui pourrait également être partagé par d'autres acteurs professionnels.

Enfin, s'agissant des tarifs pour ce type de prestation, les services du S.M.A.D.E.S.E.P. ont pris attache auprès de différents ports qui proposent dans leur très grande majorité des prestations complètes, intégrant par exemple la sortie et la remise à l'eau du bateau. Ce type de prestation est aujourd'hui peu envisageable du fait de l'absence d'une réelle cale de mise à l'eau sur le site : adossé à la création d'un port à sec, ce projet essentiel fait d'ailleurs aujourd'hui partie des toutes premières priorités du syndicat mixte.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'article L2221-4 du CGCT qui prévoit que les Communes et les syndicats de Communes peuvent exploiter directement des services d'intérêt public à caractère industriel ou commercial,
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le budget primitif 2016 du S.M.A.D.E.S.E.P. voté par la délibération n°2016-10 du 24 février 2016,

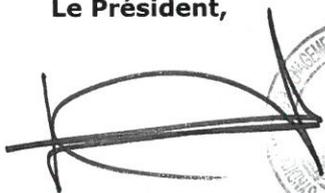
**CONSIDERANT :**

- La mise en service prochaine de l'aire de carénage,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 29 juin 2016 :**

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **APPROUVE** la création d'une régie de recettes pour la vente de cartes prépayées pour les lavages haute-pression sur cette aire de carénage ;
- **PROPOSE** que le tarif applicable puisse prendre en compte les frais de fonctionnement de l'aire de carénage, les abonnements et maintenance, et l'assurance.
- **DECIDE** ainsi, à partir des renseignements pris auprès d'autres ports, de fixer les tarifs de ces lavages haute-pression à :
  - 10€ les 15 minutes,
  - 17€ les 30 minutes
  - 30€ l'heure.
- **DECIDE** en outre de fixer la vente de la carte rechargeable au tarif unitaire de 5€ et de ne pas en facturer le remplacement en cas de dysfonctionnement constaté dans des conditions normales d'utilisation.

**Le Président,**

  
**Victor BERENGUEL**

